



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 23
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 28
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 mars 2024

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Thierry BLIN, Emilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Jean-Luc BERNARD, Jany POULIN, Léa DUMAS, Benoît COQUAND, Denis CHARRON, Dimitri HERVELET et Éric PERENNES.

Absents excusés :

Philippe MAUGUIN, ayant donné pouvoir à Michel PIRES,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Yann GRISON, ayant donné pouvoir à Maël DIONG,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Thierry GOMES, ayant donné pouvoir à Denis CHARRON.

Absents :

Guillem LEROUX.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h25

Secrétaire : Maël DIONG

SPORT

DL.24.046 - Echappées ingrèennes - convention de partenariat doc house Henriette REY

Hélène LORME expose :

La commune d'Ingré organise le vendredi 28 juin 2024, les échappées ingrèennes, dont l'objectif est d'animer la ville avec une course et marche de 5 km et d'une course de 10 km en centre-ville. En partenariat avec les associations La maraude du Colibri et Ensemble pour Vous, les participants pourront faire don de leurs chaussures de course usagées et de vêtements sportifs qui seront ensuite donnés à des personnes en situation de précarité.

Henriette REY apporte son soutien financier aux échappées ingrèennes à hauteur de 300€.

Une convention de partenariat financier est établie pour clarifier les engagements entre les deux parties.

Après présentation en Commission Générale du 18 mars 2024, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 27 mars 2024

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le : 28 MARS 2024
Notification le : 28 MARS 2024

28 MARS 2024

Le Maire
Christian DUMAS

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : Le Tumelin Sylvie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_24_046
Objet :	Echappées ingrèennes - convention de partenariat doc house Henriette REY
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-27 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.4 - Autres types de contrats
Identifiant unique :	045-214501694-20240327-DL_24_046-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20240327-DL_24_046-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : DL.24.046 - SPORT - Echappées ingrèennes - convention de partenariat doc house Henriette REY.pdf Nom métier : 99_DE-045-214501694-20240327-DL_24_046-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	299.1 Ko
Annexe (Rapport de présentation) Nom original : ANNEXE 8 - convention doc house.pdf Nom métier : 21_RP-045-214501694-20240327-DL_24_046-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	727.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 mars 2024 à 15h37min09s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 mars 2024 à 15h37min33s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 mars 2024 à 15h38min29s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 mars 2024 à 15h38min40s	Reçu par le MI le 2024-03-28